

**PROJET SCIENTIFIQUE**  
**du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2017**

**Résumé du projet scientifique du Centre de Droit Privé Fondamental pour la période 2013-2017**

*Le Centre de Droit Privé Fondamental (CDPF), récemment restructuré, a l'ambition de poursuivre le développement de l'ensemble des thématiques annoncées, autour de cinq champs principaux: Théorie du droit ; Personnes, famille, bioéthique ; Droit des biens et des obligations ; Procédures ; Droit pénal. Les recherches seront menées en croisant la dimension disciplinaire avec les dimensions transversales issues de l'histoire du droit, du droit comparé et du droit international privé. Il sera tout particulièrement veillé à y impliquer les Doctorants et les jeunes Docteurs, de même que les étudiants de Master, selon une tradition qui porte ses fruits.*

*Conscient de la nécessité de dégager des financements extérieurs pour un développement accru de ses moyens, le CDPF poursuivra également sa stratégie de réponses à appels d'offres dans les cinq axes annoncés. Plusieurs projets sont en attente des résultats, ou en cours de modification ou de construction.*

*Le CDPF poursuivra aussi son implication dans les nombreux partenariats actifs et, pour plusieurs d'entre eux, anciens, qu'il a noués avec d'autres unités de recherche, tant au sein de la Fédération de recherche « L'Europe en mutation » (n° 3241) qu'au sein d'autres unités de l'Université de Strasbourg ou d'autres universités françaises ou étrangères, ou encore avec certaines grandes professions du droit.*

*Pour la valorisation de ses réalisations, il maintiendra sa démarche soutenue de publication et continuera à dégager des ressources propres pour en financer les coûts, notamment par l'organisation de manifestations scientifiques dont le succès est constant.*

**Summary of the scientific project of the research Centre of Fundamental Private Law for the period 2013-2017**

*The Centre of Fundamental Private Law (CDPF), which has recently been reorganized, has the ambition to further develop all the topics announced around five main areas: Legal theory; Family law and Bioethics; Property law and Law of Obligations; Procedural law; Criminal law.*

*Researches will be conducted by combining private law study with other traverse disciplines such as Legal History, Comparative Law and Conflict of Laws.*

*PhD students and young doctors, as well as Master students, will be particularly involved according to a tradition that has already proven effective.*

*Aware of the need to generate external funding for further development of its resources, the CDPF will also continue its strategy of responding to tenders in these five areas. Several projects are awaiting results, are being modified or are under construction.*

*The CDPF will also continue its involvement in many active partnerships it has established with other research units, both within the Federation of Research "L'Europe en mutation" (No. 3241) and with other units of the University of Strasbourg and other French or foreign universities, as well as with some major Legal professions.*

*For the development of its achievements, the CDPF will maintain its sustained publications and will continue to generate its own resources to finance the costs, including the organization of scientific events which success is constant.*

## 1. Présentation de l'unité

### Bref rappel historique de la restructuration du Centre de Droit Privé Fondamental

L'organigramme a été restructuré au printemps 2011 pour tenir compte de l'évolution dans la composition de l'équipe de recherche, de ses forces et de ses faiblesses à cette date et à celle de sa précédente évaluation par l'AERES. C'est sur la base de cet organigramme entièrement refondu que le projet scientifique, pour le contrat 2013-2017, a été collectivement élaboré dans un souci de lisibilité renforcée, de meilleure structuration des travaux et de soutien rapproché aux Doctorants et aux jeunes Docteurs, ainsi qu'aux jeunes Maîtres de conférences dans la préparation de leur HDR.

L'organigramme est aujourd'hui bâti autour de cinq thématiques, dont chacune est placée sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur. Plusieurs approches transversales issues des dimensions historiques, comparatistes et internationalistes viennent enrichir ces cinq thématiques, sans oublier les spécificités du droit local alsacien-mosellan sur certaines d'entre elles et notamment en ce qui concerne l'axe fort des procédures.

### Caractérisation de la recherche

#### - Pourcentages des projets de recherche se rattachant aux catégories ci-dessous :

- **Déplacer les frontières de la connaissance** : le CDPF est et sera engagé dans des projets de recherche pluridisciplinaires ou en partenariat avec d'autres unités de recherche de l'Université de Strasbourg et d'autres universités françaises ou étrangères. Cela représente environ 20% à 25% des activités de recherche.
- **Participer à l'acquisition de connaissances ouvrant la voie à des applications identifiées** : le CDPF continuera à organiser des manifestations scientifiques consacrées à une réflexion sur des thématiques spécifiques, ainsi que des journées d'étude et d'actualité spécialisées auxquelles assistent notamment des représentants des métiers du droit au titre de leur formation continue. De nombreux enseignants-chercheurs du CDPF assurent aussi des sessions de formation au profit de diverses professions du droit, notamment à l'ERAGE et à l'ENM. En outre, les résultats des recherches comparatistes mises en ligne sur le site du CDPF s'adressent à des praticiens du droit qui y accèdent à des informations sur les systèmes juridiques étrangers (adresse du nouveau site créé en juin 2011: [www.cdpu.unistra.fr](http://www.cdpu.unistra.fr)). Cela représente environ 25% des activités.
- **Préparer les réponses directes à des enjeux sociaux ou économiques** : les travaux et les colloques thématiques sur les droits fondamentaux ou sur la bioéthique, ou encore les missions d'expertise auprès des institutions françaises (Parlement, Conseil d'Etat, Ministères, etc.) contribuent à ce troisième objectif, dont l'importance quantitative est variable selon les époques et l'actualité normative.

#### - Les principaux destinataires directs des activités du Centre de Droit Privé Fondamental

- **Le monde de la recherche** : à partir des colloques, des journées d'étude et d'actualité, des publications.
- **Les acteurs socio-économiques** entretiennent des relations anciennes avec le CDPF, dont les grandes professions du droit. Ils accueillent aussi en stage les étudiants de Master ou s'engagent dans des conventions CIFRE au profit de Doctorants.
- **Les citoyens** peuvent profiter des réalisations du CDPF à travers les informations mises en ligne sur son site internet, et à travers les échanges réalisés lors de tables-rondes largement ouvertes ou des colloques des Doctorants et jeunes Docteurs sur des thématiques d'actualité et d'intérêt sociétal.
- **Les pouvoirs publics** s'appuient à diverses occasions sur les ressources du CDPF et sur l'expertise de ses chercheurs.

- **Les étudiants** : les étudiants de Master, comme les Doctorants, sont associés dans de nombreuses activités scientifiques menées par le CDPF. Dans les années d'études inférieures, les étudiants bénéficient des résultats de la recherche par leur intégration en temps réel dans les enseignements réalisés par les chercheurs de l'équipe.
- **L'unité de recherche elle-même** tire aussi profit des travaux collectifs, des réseaux tissés par chacune des sous-équipes ou des ressources dégagées par l'une ou l'autre d'entre elles et qui, par leur mutualisation, permettent le développement de tous les projets.

**- Caractérisation des activités de l'unité de recherche :**

- **Management de projets** : 20%
- **Production de connaissances** : 20%
- **Préparation et suivi de partenariats** : 20%
- **Diffusion de connaissances** : 20%
- **Mise à disposition d'infrastructure ou de plateforme** : 15%
- **Expertise hors recherche (par exemple expertise publique...)** : 5%

**Organigramme fonctionnel détaillé de la nouvelle unité (voir annexe)**

Cinq thématiques se sont imposées comme étant la conjonction de l'ancien organigramme et de la réorganisation de l'équipe. Chacune d'elles a été confiée au pilotage de l'un des membres de l'équipe, soit parmi les Professeurs (thématiques 1, 2, 4 et 5), soit parmi les Maîtres de conférences, même non encore habilités à diriger des recherches en ce qui concerne Christel Simler pour la thématique 3 car elle a déjà acquis une bonne expérience du management d'équipe pendant son Doctorat, étant très active dans l'organisation scientifique des colloques, les publications et la mise en ligne des résultats des recherches collectives.

- La thématique 1, Théorie du droit, est et sera pilotée par Dominique D'Ambra et impliquera Georges Wiederkehr pour la réflexion fondamentale en droit privé. Céline Pauthier en qualité de chercheur associée (histoire du droit) et Eve Matringe (Docteur en droit, avec pour dominante le droit civil général). A l'issue de son détachement, Jean-Luc Elhoueiss pourra se joindre à cette sous-équipe. La création d'un partenariat en droit médical avec le CERFAP de l'Université Montesquieu (Bordeaux 4) en est aux premières réflexions.

En Master mention Droit privé, la spécialité Droit privé fondamental (finalité R) est adossée plus spécialement à la sous-équipe 1 et aux sous-équipes 2 et 3.

- La thématique 2, Personnes, famille, bioéthique, est et sera pilotée par Frédérique Granet-Lambrechts, avec participation de Georges Wiederkehr, d'Alice Tisserand-Martin et de Patrice Hilt, spécialistes de ces questions et tous membres de cette sous-équipe de longue date, ainsi que de Christel Simler qui enseigne ces sujets et les a ajoutés à ses travaux de recherche. Trois jeunes Docteurs spécialistes de ces questions viennent compléter la sous-équipe : Ségolène Perrin (Docteur, qualifiée par le CNU et lauréate de deux prix pour sa thèse en droit comparé de la famille), Catherine Higy et Céline Bur (thèses en droit de la famille et bioéthique). C'est aussi dans cette thématique que fonctionnent d'anciens et solides partenariats : avec l'EA n° 3071 de l'Université de Strasbourg, dirigée par le Professeur Marie-Frédérique Bacqué et intitulée à partir de 2013 « Subjectivité, lien social et modernité », pour les approches interdisciplinaires croisées avec la Psychologie, notamment sur la nomination, la filiation et sans doute le genre; avec le CERFAP de l'Université Montesquieu (Bordeaux 4) ; avec le Centre de Droit de la famille de l'Université Jean Moulin (Lyon 3) ; et plus récemment avec le Centre d'Etudes et de Recherches en Droit Privé de l'Université de Nice Sophia Antipolis dirigé par le Professeur Yves Strickler.

En Master mention Droit privé, la spécialité Droit de la famille interne, international et comparé (finalités R+P) est adossée plus spécialement à cette sous-équipe, et de façon complémentaire à la sous-équipe 1.

- La thématique 3, Droit des biens et des obligations, est et sera pilotée par Christel Simler, spécialiste en droit des biens, conjointement avec Nathalie Rzepecki, spécialiste du droit de la consommation. S'y joindront Georges Wiederkehr et Jean-Luc Elhoueiss, spécialistes de droit des obligations. Trois Docteurs contribueront aux travaux de recherche : Alexia Curzydlo (spécialiste de droit des biens), Eve Matringe et Catherine Higy.

Le récent partenariat avec le Centre d'Etudes et de Recherches en Droit Privé de l'Université de Nice Sophia Antipolis est venu enrichir les réflexions dans cette thématique et continuera à y contribuer.

En Master mention Droit privé, la spécialité Droit privé fondamental (finalité R) est principalement portée par la sous-équipe 1, et de façon complémentaire par la sous-équipe 3.

- La thématique 4, Procédures, est et sera pilotée par Philippe Hoonakker, auquel continueront à se joindre Dominique D'Ambra, Georges Wiederkehr, Anne-Marie Boucon et Patrice Hilt pour le volet droit processuel, procédure civile et procédures civiles d'exécution ; ainsi que Jocelyne Leblois-Happe, Magalie Nord-Wagner pour le volet procédure pénale.

En Master mention Droit public et Droit privé, la spécialité Droit des contentieux (finalité P) est adossée plus spécialement à la sous-équipe 4, et de façon complémentaire à la sous-équipe 5. Le récent partenariat avec le Centre d'Etudes et de Recherches en Droit Privé de l'Université de Nice Sophia Antipolis contribuera également au développement de cette thématique.

- Enfin, la thématique 5, Droit pénal, est et sera pilotée par Jocelyne Leblois-Happe, à laquelle continueront à se joindre Magalie Nord-Wagner et Doreid Becheraoui. Sophie Corioland poursuivra sa collaboration en qualité de chercheur associée.

En Master mention Droit public et Droit privé, la spécialité Droit pénal et sciences criminelles (finalité R) est adossée plus spécialement à la sous-équipe 5, et de façon complémentaire à la sous-équipe 4. Le récent partenariat avec le Centre de Recherches en Droit Privé de l'Université de Nice Sophia Antipolis pourra encore participer au développement de cette thématique.

Dans chacune des thématiques, la dimension transversale en histoire du droit est et sera confiée à Jean-Michel Poughon (thématiques 1, 2 et 3) et à Jean-Laurent Vonau (thématique 1); la dimension internationaliste à Nicolas Nord (thématiques 2, 3, 4 et 5) et à Delphine Porcheron (thématiques 1, 3, 4 et 5) qui s'y montrent très actifs et complémentaires pour couvrir l'ensemble des thématiques retenues par le CDPF et qui peuvent être des éléments essentiels d'un développement de partenariats avec des universités chinoises. La demande pour 2014 d'un emploi de Professeur par la voie longue (art. 49-3) en droit international privé a été inscrite dans le projet transmis par le CDPF dans le cadre du dialogue de gestion mené avec l'équipe de Présidence en 2011 (volet des ressources humaines). Céline Drand, spécialiste en histoire du droit, continuera à s'impliquer plus particulièrement dans les thématiques 1 et 3. Elle contribuera également, avec Patrice Hilt et Christel Simler, à la mise en ligne sur le nouveau site internet des recherches réalisées ([www.cdpu.unistra.fr](http://www.cdpu.unistra.fr)), ainsi qu'à la coordination des travaux d'envergure à mener pour la mise à jour des ressources issues de l'ancien site ([www-cdpu.u-strasbg.fr](http://www-cdpu.u-strasbg.fr)).

## **2. Analyse SWOT et objectifs scientifiques de l'unité**

De façon générale et commune à l'ensemble des thématiques du CDPF, l'équipe continuera à participer à la formation à et par la recherche des étudiants en Master et à les accueillir pour leur stage de recherche, ce qui permet aussi de leur transmettre en temps réel les résultats des travaux réalisés au sein du CDPF tout en les faisant contribuer aux réalisations.

Elle maintiendra sa politique d'encadrement attentif des Doctorants, en veillant à l'amélioration de la durée des thèses, cette politique ayant démontré sa pertinence même si elle peut encore

progresser. Elle avancera également dans le développement du soutien apporté aux Doctorants dans la recherche d'une aide au financement de leur thèse et dans le soutien apporté à l'organisation des colloques par les Doctorants et les jeunes Docteurs, ainsi qu'au développement de la nouvelle collection du CDPF qui y est consacrée.

Elle restera fortement impliquée dans les contacts et les partenariats avec les professions du droit, ce qui contribue par ailleurs à élargir pour les étudiants l'offre de stages professionnels, et pour les étudiants en Master, les Doctorants et les Docteurs, l'aide à leur insertion professionnelle, tout en enrichissant d'une portée concrète les résultats des recherches théoriques menées au sein du CDPF.

Elle poursuivra sa démarche active de réponses aux appels à projets de recherche, bien consciente que c'est une voie majeure de ressources financières et de valorisation.

En outre, chacune des sous-équipes réalisera des projets spécifiques bâtis autour de l'une des thématiques inscrites comme étant dans les champs d'investigations du CDPF.

Tous les chercheurs du CDPF continueront à bénéficier, lorsqu'ils le souhaitent, des formations et de l'appui de la Direction des Usages du Numérique, ce qui leur permet de développer de nouvelles compétences tant en ingénierie pédagogique qu'en valorisation des résultats de leurs recherches.

Cependant, en dépit de la restructuration du CDPF, la fragilité de l'axe transversal Histoire du droit reste évidente, mais peut être en partie compensé par la contribution de Céline Pauthier en qualité de chercheur associée et par une collaboration avec d'autres équipes de recherche s'intéressant à la dimension historique du droit. En outre, le renforcement de l'axe internationaliste mérite d'être encore poursuivi, ce qui permettrait de développer les partenariats avec la Chine. Enfin, le recrutement d'un(e) spécialiste en droit des personnes et de la famille et à profil comparatiste serait nécessaire en vue d'anticiper le départ en retraite de Frédérique Granet-Lambrechts.

#### **a) Projet de la sous-équipe 1 : Théorie du droit**

La sous-équipe 1 travaille sur la théorie générale du droit. Plus précisément, ses travaux consistent à approfondir sous l'angle de la théorie générale du droit, de sa dimension historique et, avec une dimension comparatiste, quelques thèmes de droit positif traités par des membres des quatre autres sous-équipes.

Ainsi plusieurs enseignants-chercheurs du CDPF ont écrit sur l'office du juge ou sur l'europanisation de la procédure. Dans le cadre du prochain contrat, il est prévu de poursuivre ces recherches en s'interrogeant sur le rééquilibrage du pouvoir juridictionnel, notamment à la suite de la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008 et de l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2010 du protocole 14 à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Un colloque international avec publication des actes est d'ores et déjà prévu.

Le droit des personnes et la bioéthique séduisent beaucoup de jeunes chercheurs qui retiennent comme sujets de mémoire de recherche en Master 2, ou encore comme sujet de thèse, des questions relevant de ces thématiques. Ils sont encadrés par les enseignants-chercheurs expérimentés de l'équipe, dont les travaux portent souvent sur l'analyse de concepts comme celui de personne, de corps humain, de dignité humaine, d'acte médical, ou de biens, lors de colloques ou de journées d'études ou de vulgarisation devant un large public. La sous-équipe 1 contribuera aux activités de recherche prévues dans l'axe 3 de la Fédération de recherche « L'Europe en mutation » (n° 3241), relatif à la sécurité des personnes et dans l'axe 2 relatif aux droits et à la mobilité pour les aspects liés à un espace transfrontalier de santé.

Par ailleurs, à partir du droit de la responsabilité et d'une réflexion sur les mécanismes de pouvoirs, le CDPF a pu déposer un projet blanc auprès de l'ANR sur la maîtrise des pandémies. Certes le projet n'a pas été retenu, mais le Centre a été fortement encouragé à redéposer ce projet après l'avoir fait mûrir et cela fait effectivement partie des projets.

Tous les axes de recherche qui viennent d'être évoqués seront poursuivis au cours de la période 2013-2017.

- **Points forts**

Les points forts de cette première thématique résultent du fait d'utiliser le potentiel offert par les autres thématiques et de parvenir à entraîner dans la réflexion des chercheurs et des moyens relevant d'autres centres de recherche de l'Université de Strasbourg, appartenant ou non à la Fédération de recherche « L'Europe en mutation » (n° 3241), et notamment ceux de l'Institut de Recherche Carré de Malberg (EA n° 3399) ou des Laboratoires de recherche appartenant à d'autres universités. Les travaux ainsi menés peuvent faire l'objet de publications, éléments indispensables à leur rayonnement.

- **Points faibles**

Le point faible qu'il est ainsi tenté de surmonter se situe dans le petit nombre d'enseignants-chercheurs de cette première sous-équipe.

- **Opportunités**

Il faut en conséquence savoir profiter des opportunités et il devient primordial d'arrêter les axes de recherche en ayant égard aux sources essentielles de financement (intérêt de la Région Alsace pour le droit de la santé ou les questions européennes, propositions faites par d'autres équipes de recherche internes ou externes à l'Université de Strasbourg, intéressées par les travaux d'ores et déjà menés par le CDPF).

- **Risques**

Les risques viennent de ce que tout projet ambitieux nécessite un financement qui oblige parfois à un très lourd travail en amont (c'est en particulier le cas des projets ANR), alors qu'il n'est jamais sûr d'obtenir le financement escompté.

## **b) Projet de la sous-équipe 2 : Droit des personnes, de la bioéthique et de la famille**

Cette thématique est ancienne et bien ancrée, avec des réalisations régulières et valorisées menées par des enseignants-chercheurs reconnus et impliqués dans les revues spécialisées. En Master mention Droit privé, la spécialité Droit de la famille interne, international et comparé est plus spécifiquement portée par la sous-équipe 2, avec un parcours Recherche et un parcours Professionnel qui traduisent bien la sphère des activités et des partenariats des enseignants-chercheurs impliqués. Une bonne complémentarité existe dans cette mention avec l'autre spécialité (Droit privé fondamental), les sous-équipes 1 et 2 concourant à la réflexion menée sur certains concepts fondamentaux du droit, comme les notions de personne, d'embryon, de parenté et de filiation, de nomination ou de famille.

Le recrutement de Delphine Porcheron, qui s'est jointe à Nicolas Nord, permet un réel développement de l'axe transversal internationaliste, ainsi que la perspective de travaux plus amples menés avec le Centre d'Etudes Internationales et Européennes, plus particulièrement autour de la communautarisation du droit de la famille. De plus, la sous-équipe 2 contribuera aux activités de la Fédération de recherche « L'Europe en mutation » (n° 3241), prévues dans l'axe 2 relatif aux droits des personnes et à leur mobilité pour ce qui concerne l'identité des citoyens, et dans l'axe 3 relatif à la sécurité des personnes.

De nombreuses activités, qui ont démontré leur pertinence, seront poursuivies, comme les colloques organisés à Strasbourg avec les partenaires de l'Université Montesquieu de Bordeaux, de l'Université Jean Moulin de Lyon et de l'Université de Nice Sophia Antipolis; les journées d'actualité en droit des personnes et de la famille; les séminaires des Doctorants qui sont animés par Frédérique Granet-Lambrechts et par Patrice Hilt; les actions de formation continue des magistrats et des avocats en droit des personnes et de la famille; les recherches de droit comparé mises en ligne sur le site rénové et restructuré du CDPF, qui sont très utilisées par certaines professions juridiques en quête de données sur les législations étrangères, notamment les magistrats;

ou encore la poursuite des recherches pluridisciplinaires avec l'EA « Subjectivité, lien social et modernité » (n° 3071) dirigée par le Professeur Marie-Frédérique Bacqué, sur la nomination, sur la filiation ou sur le genre, ou encore des travaux communs en matière de bioéthique, notamment sur la procréation assistée dans le prolongement de la thèse de Céline Bur, en collaboration avec le Professeur Israël Nisand.

- **Points forts**

La dynamique de la sous-équipe 2 est ancienne et son fonctionnement bien coordonné.

Parmi les points forts, on peut insister plus particulièrement sur :

- la formation à et par la recherche des étudiants de Master en droit des personnes et de la famille.
- La réactivité de la sous-équipe dans la communication de ses travaux lorsqu'une réforme intervient et l'organisation régulière de colloques et de journées d'étude en droit de la famille, dans lesquelles sont impliqués tous les chercheurs de cette thématique. Ils y associent des Doctorants et des jeunes Docteurs, ce qui contribue à enrichir la formation de ces derniers.
- Une politique de développement des publications, dont une nouvelle collection d'ouvrages des Doctorants et jeunes Docteurs aux Presses de l'Université de Strasbourg, où sont présentées certaines recherches en droit des personnes, de la bioéthique et de la famille.
- Les recherches en droit comparé mises sur le site, qu'il s'agisse d'Actes de colloques lorsqu'ils ne donnent pas lieu à l'édition d'un ouvrage ou, de façon plus générale, de sujets spécifiques de recherche et d'investigations dont les résultats sont diffusés en ligne. Cela permet aussi de contribuer à la formation méthodologique à et par la recherche des étudiants en Master de plusieurs mentions et spécialités ; en effet, selon les cas, ils peuvent faire le choix ou doivent participer à une recherche comparatiste, dont les résultats sont mis en ligne sur le site du CDPF, avec l'encadrement de la sous-équipe 2.

Le site est régulièrement consulté, notamment par des professionnels ayant besoin de la présentation d'une législation étrangère en matière de droit des personnes et de la famille, notamment par des magistrats pour trancher des contentieux présentant des éléments d'extranéité.

- Le dynamisme des partenariats construits avec certaines universités.
- La démarche active de réponse aux appels à projets de recherche.

- **Points faibles**

- Les aléas des sélections des projets financés lors des appels à projets de recherche.
- S'agissant de deux thématiques fortes du CDPF, le besoin de continuer à renforcer l'axe très porteur du droit international privé et la nécessité d'anticiper le départ en retraite de Frédérique Granet-Lambrechts par le recrutement d'un(e) comparatiste.

- **Opportunités**

- Les nombreux partenariats noués par le CDPF contribuent au dynamisme de la sous-équipe, notamment les colloques et les séminaires de recherche organisés régulièrement avec le CERFAP de l'Université Montesquieu (Bordeaux 4) ou le Centre de Droit de la Famille de l'Université Jean Moulin (Lyon 3). De même, après une première collaboration avec le Centre d'Etudes et de Recherches en Droit Privé de l'Université de Nice Sophia Antipolis au mois de mai 2011, un développement est lancé. Cela conduira notamment à ce que les étudiants en Master en Droit privé se joignent aux étudiants bordelais lors du colloque organisé à Strasbourg à compter de décembre 2012 dans le cadre des activités de recherche du CDPF et du Master en Droit de la famille interne, international et comparé.
- L'appartenance du CDPF à la Fédération de recherche « L'Europe en mutation » (n° 3241) est un vecteur permettant la poursuite de recherches menées selon des regards croisés. Cette démarche sera exploitée, notamment dans le domaine de la communautarisation croissante du droit de la famille, par des projets de collaboration avec le Centre d'Etudes Internationales et Européennes. Des thèses pourraient être codirigées.

De façon plus large, la possibilité de profiter de l'exceptionnel potentiel de pluridisciplinarité et d'interdisciplinarité de l'Université de Strasbourg en recherche pour monter et développer des projets et répondre à des appels d'offres avec davantage de succès, dans un contexte de forte compétitivité et de diminution des volumes financiers qui y sont consacrés.

- Les publications réalisées par les chercheurs de la sous-équipe 2 lui ont fait acquérir une notoriété reconnue. Leur expertise est ainsi sollicitée par diverses autorités (Assemblée Nationale, Sénat, Conseil d'Etat, Défenseur des enfants, Ministères, etc.), ce qui peut susciter des opportunités de développement des travaux.

- Les échanges et les liens anciens avec les professions du droit constituent un enrichissement certain et maintenu, de même qu'ils contribuent fortement à l'offre de stages en Master, ainsi qu'à l'aide à l'insertion professionnelle des diplômés de Master et des Docteurs.

- **Risques**

Il importera durant le contrat 2013-2017 de stabiliser le potentiel en recherche pour l'axe transversal comparatiste, tout en veillant à ne pas perdre la dimension historique lors de la cessation définitive de leurs activités par plusieurs enseignants-chercheurs (Georges Wiederkehr à la fin de son éméritat ; Frédérique Granet-Lambrechts lors de son départ en retraite). La relève ne serait pas assurée de façon suffisante pour l'axe comparatiste par l'équipe dans sa composition actuelle, alors qu'il s'agit d'une spécificité.

### c) **Projet de la sous-équipe 3 : Droit des biens et des obligations**

La thématique 3 est plus récente et s'est faite jour durant la seconde moitié du contrat quadriennal 2005-2008 sous l'impulsion de Nathalie Rzepecki qui la développe régulièrement et publie dans des grandes revues juridiques. Le volet Droit des biens est repris par Christel Simler, suite à la mutation du Professeur Yves Strickler, et c'est elle qui portera la sous-équipe 3, en association avec Nathalie Rzepecki.

Sous la direction scientifique de Nathalie Rzepecki, la sous-équipe de la thématique 3 continuera à organiser, en droit de la consommation, des colloques qui ont déjà démontré leur grand intérêt pour les étudiants, les enseignants-chercheurs et les praticiens. Ces colloques permettent de revenir sur des points d'actualité législative ou jurisprudentielle en droit de la consommation, en croisant un regard de droit civil, de droit pénal, de droit international privé et de droit processuel.

La sous-équipe 3 organisera également des manifestations scientifiques, et notamment des colloques thématiques et des journées d'actualité, sur d'autres sujets en droit des obligations selon l'actualité législative ou jurisprudentielle.

Elle continuera de confier aux étudiants des Masters adossés au CDPF des travaux de recherche qui alimenteront la rubrique de la sous-équipe 3 sur le site internet.

Elle contribuera aux activités prévues dans l'axe 3 de la Fédération de recherche « L'Europe en mutation » (n° 3241), relatif à la sécurité des produits.

- **Points forts**

- Le succès des colloques d'actualité en droit de la consommation, prisés par les praticiens du droit.
- L'enrichissement des réalisations en droit des biens et en droit des obligations d'une dimension transversale en droit international privé et en histoire du droit.
- L'association aux projets de doctorants travaillant sur cette thématique.

- **Points faibles**

Le nombre encore relativement limité de membres de la sous-équipe 3, ce qui limite le développement d'une thématique pourtant très large et qui le rend dépendant de partenariats avec d'autres équipes de l'Université de Strasbourg ou d'autres universités.



- **Opportunités**

- Comme ce fut déjà le cas pour l'organisation des colloques d'actualité en droit de la consommation, la sous-équipe 3 invitera à participer à ses projets des enseignants-chercheurs d'autres unités de la Fédération de recherche « l'Europe en mutation », ce qui vient en partie remédier au point faible précédemment mentionné.
- Le partenariat entre le CDPF et le Centre d'Etudes et de Recherches en Droit Privé de l'Université de Nice Sophia Antipolis permettra de poursuivre des projets communs en droit des biens autour du Professeur Yves Strickler, spécialiste du sujet, accompagné d'autres chercheurs niçois.

- **Risques**

Les incertitudes liées à l'implication attendue de chercheurs extérieurs.

#### **d) Projet de la sous-équipe 4 : Procédures**

La thématique 4 est ancienne et constitue l'une des lignes de force du CDPF, avec des spécialistes reconnus et impliqués dans les revues spécialisées, tant dans la dimension civiliste que dans la dimension pénaliste. C'est ce qui a permis d'y adosser en Master la spécialité interdisciplinaire Droit du contentieux de la mention Droit public et privé. Elle a pour ambition de poursuivre les travaux engagés sur les procédures en matière judiciaire : procédure civile, procédures civiles d'exécution et procédure pénale. Mais cette dernière ne sera abordée que sous l'angle du droit processuel, qui cherche à dégager des principes et règles communs. Ainsi, la thématique 4 pourra compléter utilement la thématique 5 consacrée au droit pénal, laquelle traitera de la procédure pénale de manière autonome, comme vecteur de ce droit substantiel. De plus, la sous-équipe 4 viendra apporter ses compétences et enrichir les réflexions menées dans l'axe 1 de la Fédération de recherche CNRS n°3241 « L'Europe en mutation », relatif aux droits fondamentaux de et dans l'entreprise, en ce qui concerne le projet ANR à construire en partenariat avec le Centre d'Etudes et de Recherches en Droit Privé de l'Université de Nice Sophia Antipolis consacré au thème des procédures ; en effet, celles-ci constituent un enjeu marché au sein de l'Union Européenne, où il importe de pouvoir développer des procédures allégées et rapides dans le contexte de l'importance nouvelle mais croissante de l'écrit par rapport à l'oral.

Longtemps dédaignées, les procédures ont acquis au cours de ces dernières décennies une importance considérable dans les disciplines juridiques, notamment sous l'influence du droit conventionnel européen. Elles ne sont plus seulement l'affaire des praticiens dont elles constituent le quotidien ; elles sont devenues aussi, au confluent de tous les droits substantiels, l'objet de nombreuses études et recherches théoriques, tant au plan interne qu'international. C'est dans ce contexte rénové et en permanente mutation, que les procédures en matière judiciaire seront traitées autour de deux axes.

Le premier axe sera celui de l'actualité de la procédure civile et des procédures civiles d'exécution. Comme elle devrait encore être très riche, elle sera traitée à un rythme au moins annuel au travers de manifestations qui associeront des universitaires (enseignants-chercheurs, docteurs et doctorants) et des praticiens qui sont au cœur des procédures traitées (magistrats, avocats, notaires, huissiers de justice, médiateurs, conciliateurs, banquiers, membres d'associations, etc.). Leur durée sera fonction de la richesse et de la technicité des questions à aborder, ainsi que de la disponibilité de l'auditoire. Il ne faudra pas hésiter à prévoir des demi-journées qui sont souvent mieux adaptées à toutes ces contraintes. Mais l'actualité pourra aussi être traitée lors de conférences portant sur un sujet précis d'actualité ou utile à sa compréhension. Elles seront données par un acteur direct, tel que l'auteur d'un projet de loi, le rédacteur d'un texte ou encore un conseiller à la Cour de cassation. A titre d'exemple et de projet, un conseiller pourrait venir présenter concrètement comment sont construits et rédigés les arrêts de la Cour de cassation, ces informations, trop souvent ignorées, étant indispensables à leur compréhension et à leur interprétation ; une telle conférence viendrait aussi naturellement s'inscrire dans le programme de formation des Doctorants de l'ED n° 101 et serait ouverte aux étudiants des Masters portés par la Faculté de Droit ou inscrits à l'Institut d'Etudes Judiciaires.

Le second axe est celui de la réflexion sur l'évolution des procédures sous l'influence du droit international, et plus particulièrement du droit européen qui exerce une influence croissante sur les procédures nationales dans l'espace judiciaire européen. Elle sera menée dans deux directions : d'une part, celle du droit propre à chacune des procédures étudiées, en l'occurrence la procédure civile et les procédures civiles d'exécution ; d'autre part, celle du droit processuel qui permettra d'associer la procédure pénale, voire d'autres contentieux, aux travaux de la 4<sup>ème</sup> sous-équipe.

A ces titres, les projets suivants sont envisagés : il est prévu un colloque international, sous la direction scientifique du Professeur Dominique D'Ambra, sur le rééquilibrage du pouvoir juridictionnel, avec publication des Actes en 2012-2013.

Un partenariat est également engagé entre le Centre de Droit Privé Fondamental, membre de la Fédération de recherche CNRS n° 3241, « L'Europe en mutation », et le Centre d'Etudes et de Recherches en Droit Privé dirigé par le Professeur Yves Strickler à l'Université de Nice Sophia Antipolis et plus précisément avec l'équipe dédiée à la procédure civile sous la direction de la Professeure Natalie Fricéro. Sous le label de la Fédération de recherche n° 3241, le Centre de Droit Privé Fondamental sera en effet partie prenante du projet ANR sur la place respective de l'oralité et de l'écrit dans les procédures nationales et européennes et le respect des droits fondamentaux.

- **Points forts**

La forte implication des membres de l'équipe dans le domaine des procédures, où ils publient régulièrement et où certains disposent aussi d'une pratique quotidienne devant les juridictions du premier et du second degré, qu'ils peuvent ainsi mettre au service de leurs recherches.

- **Points faibles**

Cette force génère aussi une faiblesse, qui est la plus importante : celle d'une disponibilité plus limitée d'une partie de l'équipe.

- **Opportunités**

- Le partenariat envisagé avec le Centre d'Etudes et de Recherches en Droit Privé de l'Université de Nice Sophia Antipolis, et plus précisément avec l'équipe dédiée à la procédure civile sous la direction de Natalie Fricéro.

- Les nombreuses publications réalisées par les chercheurs de la sous-équipe lui ont fait acquérir une notoriété reconnue, qui les conduit à être régulièrement sollicités, notamment par les professionnels des procédures : magistrats, avocats et huissiers de justice.

- Ces demandes ont permis de créer des échanges et des liens avec tous ces professionnels. Ainsi, en est-il de la collaboration instaurée en matière de procédures civiles d'exécution avec la Chambre nationale des huissiers de justice et la revue Droit et procédures (anciennement Revue des huissiers de justice). Tous les ans cette revue, dont le conseil scientifique est présidé par Serge Guinchard, organise un colloque national dans une université différente. Le dernier organisé à Strasbourg, avec le concours du CDPF, remonte à l'année 2005. Il fut consacré, sous la direction scientifique du Professeur Philippe Hoonakker et avec la participation d'universitaires et de praticiens français et européens (allemands, anglais, italiens et portugais), à l'exécution immobilière en Europe : entre tradition et modernité, quelle saisie immobilière pour demain ? Un nouveau colloque devrait se tenir à Strasbourg durant le prochain contrat quinquennal. Il réunira, comme le précédent, des universitaires et des praticiens français et étrangers. Son thème précis reste à définir, mais il devrait intéresser l'exécution forcée en Europe. Ses travaux seront publiés dans un numéro spécial de la revue Droit et procédures.

## e) **Projet de la sous-équipe 5 : Droit pénal**

La thématique 5 est ancienne et constitue encore une ligne de force du CDPF, avec des pénalistes reconnus et impliqués dans les revues spécialisées. C'est ce qui a permis d'y adosser la spécialité Droit pénal et sciences criminelles dans la mention Droit public et droit privé en Master.

Les domaines de recherche de l'équipe de Droit pénal sont divers. Ils portent notamment sur l'euro-péanisation et l'internationalisation du droit pénal, la procédure pénale et son évolution, et le droit de la peine. Ces recherches se matérialisent tout à la fois par des actions menées dans le cadre de la spécialité de Master 2 en Droit pénal et sciences criminelles, à laquelle participent différents membres de l'équipe ; par l'organisation individuelle ou collective de colloques, de tables rondes et de journées d'études ; et par la participation à des groupes de recherche ou de réflexion.

La sous-équipe 5 a pour ambition de pérenniser et de renforcer ces différents éléments, dont certains ont été institués récemment. Elle pourra aussi contribuer aux activités prévues dans l'axe 3 de la Fédération de recherche CNRS n°3241 « L'Europe en mutation », relatif à la sécurité des personnes.

En ce qui concerne l'axe Droit pénal international et Droit pénal comparé :

- dans le cadre du Master 2 en Droit pénal et sciences criminelles, des séminaires quadri-nationaux de droit pénal comparé (France, Suisse, Allemagne, Autriche) demeureront organisés sur le modèle actuel tous les deux ans, en partenariat avec les Universités de Bâle (Sabine Gleß), Tübingen (Jörg Kinzig) et Innsbruck (Verena Murschetz). Les étudiants des quatre universités y sont invités à confronter et à comparer leurs droits sur une question donnée. Les séminaires se déroulent sur plusieurs jours. Tous les étudiants concernés y participent sous la forme d'un court exposé, les professeurs établissant ensuite une synthèse. La règle est que chacun parle sa langue, la connaissance au moins passive de la langue de l'autre étant requise. Le thème traité en 2010-2011 a été le droit à un procès équitable – La Convention européenne des droits de l'homme et la procédure pénale en France, Allemagne, Suisse et Autriche. Le thème du prochain séminaire est actuellement en discussion.

- Comme c'est le cas depuis 2007, continueront à être organisées ou co-organisées par la responsable de la sous-équipe, avec l'investissement d'autres membres de l'équipe, des Rencontres du droit pénal franco-allemand (Deutsch-französische Strafrechtstagungen). Ces rencontres ont lieu tous les deux ans, alternativement en France et en Allemagne, et donnent lieu à l'édition d'un ouvrage (Strasbourg, 2011 : Les investigations policières, Die polizeilichen Ermittlungen).

- Sera également poursuivie la participation à des groupes de réflexion et à des recherches collectives axées sur la problématique d'un droit pénal européen (participation au groupe de réflexion européen European Criminal Policy Initiative) ou du droit pénal international (participation à un projet de recherche sur l'accès au juge avec une étude particulière de l'accès au juge pénal international).

Pour ce qui est de l'axe Droit pénal général et procédure pénale :

- Mis en place depuis 2009, les Entretiens du Master 2 en Droit pénal et sciences criminelles continueront à être organisés par la responsable du Master à un rythme hebdomadaire d'octobre à février, en collaboration avec la Faculté de Droit et l'Ecole Doctorale n° 101. Ils permettent aux étudiants de Master et de Doctorat, ainsi qu'aux collègues intéressés, d'assister à des conférences prononcées par des universitaires spécialisés ou par des praticiens du droit. Ces conférences, qui connaissent un réel succès, durent environ 45 minutes et sont suivies d'une discussion toujours très animée avec l'auditoire.

- Continuera également à être organisée la Journée annuelle de droit criminel. Le comité de pilotage est composé de membres du CDPF (Jocelyne Leblois-Happe, présidente, Magalie Nord-Wagner, vice-présidente) et d'autres unités de recherche (Véronique Jaworski), d'une magistrate (Josiane Bigot) et d'un avocat (Francis Metzger). Ces journées d'étude comporteront traditionnellement deux parties, l'une consacrée à l'approfondissement d'un thème particulier et l'autre, à un retour sur l'actualité récente du droit pénal et de la procédure pénale. Les interventions sont réalisées par des enseignants-chercheurs, des doctorants et des praticiens, et les débats donnent lieu à des échanges de points de vue. Ces manifestations scientifiques sont validées au titre de la formation continue des magistrats et des avocats.

- Des tables rondes composées d'enseignants-chercheurs et de praticiens, seront organisées de manière ponctuelle, afin de réagir au plus près à des événements d'actualité, comme par exemple l'adoption d'un texte majeur.
- La sous-équipe 5 participera aux travaux de l'observatoire des procédures, actuellement en projet et devant être mis en place par le Centre d'Etudes et de Recherches en Droit Privé de l'Université de Nice Sophia Antipolis.
- Elle participera aussi à des recherches transversales menées entre les différentes sous-équipes du CDPF et de la Fédération de recherche n° 3241, « L'Europe en mutation » (projets ANR, colloques de la Fédération de recherche,...).

- Points forts

Chacun des membres de la sous-équipe 5 est publiant. Jocelyne Leblois-Happe et Magalie Nord-Wagner entretiennent des relations suivies avec le monde judiciaire (du fait de leurs activités à l'Institut d'Etudes Judiciaires, de leur implication dans le Master 2 en Droit pénal et sciences criminelles et de l'organisation des Journées annuelles de droit criminel), et avec des spécialistes étrangers de la discipline.

- Points faibles

Le manque de moyens matériels serait de nature à menacer la réalisation des projets. La faiblesse des effectifs de la sous-équipe n'est qu'en partie compensée par les partenariats qu'elle a noués en France et à l'étranger ; le recrutement d'un Professeur agrégé de Droit privé et sciences criminelles en septembre 2011 qui s'investira en droit pénal viendra utilement renforcer son potentiel.

- Opportunités

Un Professeur agrégé de Droit privé et sciences criminelles rejoindra la Faculté de Droit en septembre 2011 et participera aux travaux de la sous-équipe pénaliste.

### 3. Mise en œuvre du projet

L'équipe du CDPF continuera à être animée dans son ensemble par sa Directrice et par son Directeur adjoint. Ensemble, et en s'appuyant sur le Conseil de laboratoire, ils s'attacheront à maintenir une bonne cohérence des sous-équipes et à tirer profit de la transversalité des regards pouvant être exploités, puis valorisés, sur des sujets associant plusieurs sous-équipes. Chaque sous-équipe sera animée par son responsable.

Ils veilleront aussi à la coordination de ses travaux avec les actions menées sous le label de la Fédération de recherche CNRS n°3241 « L'Europe en mutation ».

Au niveau de l'animation de l'unité de recherche, Frédérique Granet-Lambrechts poursuivra la tradition des séminaires des doctorants et l'invitation qui leur est faite de s'investir à chaque occasion dans les recherches collectives, où ils peuvent également épauler les étudiants de Master 2 impliqués dans les projets de recherche.

Le CDPF continuera à valoriser ses réalisations, plus particulièrement grâce à la mise en ligne sur son site internet rénové et à la publication d'ouvrages et d'Actes de colloques dans ses collections aux Presses de l'Université de Strasbourg.

Par ailleurs, la mise en œuvre du projet du CDPF s'appuiera sur le développement des partenariats nationaux et internationaux, dans la lignée de la dynamique déjà bien engagée et présentée ci-dessus, et en vue du développement des différentes thématiques des sous-équipes.

Elle s'appuiera également sur la poursuite d'une démarche active de réponse aux appels d'offres afin de dégager des moyens, ainsi que sur l'organisation de journées d'étude et de colloques qui constituent une source importante de financement et qui permettent notamment de financer les publications.

En termes de ressources humaines, le recrutement d'un(e) Maître de conférences à profil en Droit extrapatrimonial de la famille et comparatiste serait une anticipation du départ en retraite du Professeur Frédérique Granet-Lambrechts, autant pour poursuivre le développement de la thématique 2 que pour les besoins en formation dans le Master en Droit de la famille interne, international et comparé. Un emploi de Professeur spécialiste de Droit international privé, par la voie de l'article 49-3, serait nécessaire pour étoffer et développer cet axe.

En termes d'équipements, le Centre de Droit Privé Fondamental n'aura pas de lourds besoins. Il devra faire face à la jouvence des matériels informatiques (ordinateurs fixes, imprimantes, rétroprojecteurs) et continuera à équiper d'un ordinateur portable les jeunes Maîtres de conférences lors de leur recrutement.

**En termes d'hygiène et de sécurité, problèmes à résoudre au cours du prochain contrat et moyens envisagés pour y parvenir**

Le CDPF fait partie de la Fédération de recherche Université de Strasbourg/CNRS n° 3241 « L'Europe en mutation ». Cette dernière est composée de huit unités de recherche. Aussi, en termes d'hygiène et sécurité, l'ACMO (agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité) de la Fédération de recherche assiste-t-il le Directeur de la Fédération de recherche et la Directrice du CDPF dans l'application des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'établissement. Pour la mise en œuvre des consignes d'hygiène et de sécurité, l'ACMO informe et sensibilise les personnels travaillant dans les unités rattachées, essentiellement juridiques.

Nommé le 28 septembre 2010, l'ACMO est chargé d'établir courant l'année 2011 et début 2012 le document unique de la Fédération de recherche et des unités de recherche localisées, comme le CDPF, au 3e étage du bâtiment l'Escarpe. Ce document unique est destiné à évaluer les risques et établira le plan d'actions relatif à la prévention des risques professionnelles et à l'amélioration des conditions de travail.

\*\*\*\*\*